

PROCÈS-VERBAL D'ESSAIS DE L'INSTALLATION

*Conduites intérieures après compteurs
(pour des pressions de service de 20 mbar)*

1) **ESSAI DE PRESSION**

Propriétaire :

Adresse bâtiment :

Appareils raccordés :

Installateur :

- Pression d'essai à l'air: 100 mbar ou 0.1 bar
A effectuer sur l'installation terminée (du raccord compteur à l'appareil ou au brûleur, compteur non-posé)
- Temps d'essais: 10 minutes après égalisation des températures
- Des essais préliminaires doivent être effectués lorsqu'une partie des conduites est noyée ou posée sous crépis
- Pour les installations exécutées avec des systèmes de conduites assemblées par sertissage tous les raccords doivent être sertis et contrôlés visuellement par l'installateur avant l'essai de pression.

	Essais préliminaires	Essais principaux
Pression au début de l'essai (mbar)
Durée de l'essai (min.)
Pression à la fin de l'essai (mbar)
Vérification du sertissage effectué
Date et signature du monteur

2) **MISE EN SERVICE ET MISE SOUS GAZ**

Lors de la mise sous gaz, l'installateur s'assurera et vérifiera qu'il n'y ait aucune fuite de gaz.

Contrôles effectués

Tracé des conduites	Apport d'air
Dimension	Evacuation
Robinetterie	Etanchéité
Appareil, emplacement	Protection incendie

Remarque: le soussigné atteste avoir effectué les essais de pression conformément aux directives G1 et G3 de la SSIGE

Mise en service définitive oui non

Lors d'une mise en service provisoire, l'installateur a l'obligation d'aviser le distributeur pour un contrôle définitif selon les directives G1 de la SSIGE

Remarques:

.....

Date et signature
du Chef d'Entreprise:

Date et signature
du contrôleur de Sogaval SA:

PROCÈS-VERBAL D'ESSAIS DE L'INSTALLATION

*Conduites intérieures après compteurs
 (pour des pressions de service de 20 mbar)*

1) ESSAI DE PRESSION

Propriétaire :

Adresse bâtiment :

Appareils raccordés :

Installateur :

- Pression d'essai à l'air: 100 mbar ou 0.1 bar
 A effectuer sur l'installation terminée (du raccord compteur à l'appareil ou au brûleur, compteur non-posé)
- Temps d'essais: 10 minutes après égalisation des températures
- Des essais préliminaires doivent être effectués lorsqu'une partie des conduites est noyée ou posée sous crépis
- Pour les installations exécutées avec des systèmes de conduites assemblées par sertissage tous les raccords doivent être sertis et contrôlés visuellement par l'installateur avant l'essai de pression.

	Essais préliminaires	Essais principaux
Pression au début de l'essai (mbar)
Durée de l'essai (min.)
Pression à la fin de l'essai (mbar)
Vérification du sertissage effectué
Date et signature du monteur

2) MISE EN SERVICE ET MISE SOUS GAZ

Lors de la mise sous gaz, l'installateur s'assurera et vérifiera qu'il n'y ait aucune fuite de gaz.

Contrôles effectués

Tracé des conduites	Apport d'air
Dimension	Evacuation
Robinetterie	Etanchéité
Appareil, emplacement	Protection incendie

Remarque: le soussigné atteste avoir effectué les essais de pression conformément aux directives G1 et G3 de la SSIGE

Mise en service définitive oui non

Lors d'une mise en service provisoire, l'installateur a l'obligation d'aviser le distributeur pour un contrôle définitif selon les directives G1 de la SSIGE

Remarques:

.....

Date et signature
 du Chef d'Entreprise:

Date et signature
 du contrôleur de Sogaval SA: